

**DEUXIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2020
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 12 JUIN 2020**



NATIXIS

(société anonyme immatriculée en France)

et

NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA

(société anonyme immatriculée au Grand-Duché de Luxembourg)

Programme d'émission d'Obligations de 20.000.000.000 d'euros

Le présent supplément constitue le deuxième supplément (le **Deuxième Supplément**) établi conformément aux dispositions de l'article 23 (1) du Règlement (UE) n°2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé (le **Règlement Prospectus**). Il complète et doit être lu et interprété conjointement avec le prospectus de base relatif au programme d'émission d'Obligations de 20.000.000.000 d'euros de Natixis (**Natixis**) et Natixis Structured Issuance SA (**Natixis Structured Issuance** et avec Natixis, les **Emetteurs** et chacun un **Emetteur**) qui a reçu le numéro d'approbation 20-256 de l'Autorité des marchés financiers (**AMF**) en date du 12 juin 2020 et le premier supplément qui a reçu le numéro d'approbation 20-399 en date du 17 août 2020 (ensemble, le **Prospectus de Base**).

Ce Deuxième Supplément approuvé par l'AMF en date du 10 septembre 2020 et ayant reçu le numéro d'approbation 20-449 a fait l'objet d'une notification à la Commission de Surveillance du Secteur Financier au Luxembourg. Il sera publié sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet des Emetteurs (<https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>). Des copies du Prospectus de Base et de ce Deuxième Supplément seront mises à disposition, sur demande, par Natixis.

Les termes définis dans le Prospectus de Base auront la même signification dans ce Deuxième Supplément, à moins que le contexte ne requière une interprétation différente.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans ce Deuxième Supplément et toute autre déclaration contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base, les déclarations de ce Deuxième Supplément prévaudront.

Sous réserve des informations figurant dans ce Deuxième Supplément, il n'y a pas eu de fait nouveau significatif, d'erreur ou d'inexactitude substantielle s'agissant de l'information contenue dans le Prospectus de Base depuis sa publication.

Ce Deuxième Supplément a été préparé afin :

- (i) d'incorporer par référence dans le Prospectus de Base les comptes semestriels de Natixis Structured Issuance au 30 juin 2020 ; et
- (ii) de mettre à jour les sections « *DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE* », « *DESCRIPTION DE NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE* » et « *INFORMATIONS GENERALES* » du Prospectus de Base.

Conformément à l'article 23 (2) du Règlement Prospectus, les investisseurs, qui ont déjà donné leur accord pour acquérir ou souscrire des Obligations préalablement à la publication de ce Deuxième Supplément et pour autant que ces Obligations ne leur aient pas été livrées au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté, ont le droit de retirer leur acceptation, ce droit pouvant être exercé pendant une période de deux (2) jours ouvrés après la publication de ce Deuxième Supplément (soit jusqu'au 14 septembre 2020, 17h00). Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent contacter les Etablissements Autorisés.

TABLE DES MATIERES

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE	4
DESCRIPTION DE NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE.....	17
INFORMATIONS GENERALES	18

DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE

La section « **DOCUMENTS INCORPORES PAR REFERENCE** » figurant en pages 54 à 64 du Prospectus de Base est supprimée et remplacée par ce qui suit :

« Le présent Prospectus de Base devra être lu et interprété conjointement avec les informations mentionnées dans la table de concordance ci-dessous et contenues dans les documents suivants qui ont été préalablement ou simultanément publiés et déposés auprès de l'AMF. Ces informations sont incorporées dans le présent Prospectus de Base et sont réputées en faire partie intégrante :

- (a) le second amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'AMF le 7 août 2020 (sous le numéro D.20-0108-A02) à l'exclusion de l'attestation de Nicolas Namias en page 260 (le **Second Amendement au DEU 2019**)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/87/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH,
- (b) le premier amendement au Document d'Enregistrement Universel 2019 déposé auprès de l'AMF le 20 mai 2020 (sous le numéro D.20-0108-A01) à l'exclusion de l'attestation de François Riahi en page 41 (le **Premier Amendement au DEU 2019**)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/29/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH,
- (c) le Document d'Enregistrement Universel et Rapport Financier Annuel 2019 de Natixis déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2020 (sous le numéro D.20-0108) à l'exclusion de l'attestation de François Riahi en page 542 (le **Document d'Enregistrement Universel 2019** ou **DEU 2019**)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/30/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH,
- (d) le Document de Référence et Rapport Financier Annuel 2018 de Natixis déposé auprès de l'AMF le 15 mars 2019 (sous le numéro D.19-0154) à l'exclusion de l'attestation de François Riahi en page 564 (le **Document de Référence 2018** ou **DR 2018**)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/31/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH,
- (e) les modalités des obligations, les modalités additionnelles, l'annexe relative aux indices propriétaires et le Modèle de Conditions Définitives du prospectus de base en date du 25 avril 2013 visé par l'AMF sous le n° 13-180
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/36/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, telles que modifiées par le supplément en date du 2 juillet 2013 visé par l'AMF sous le n° 13-321
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/39/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH (les **Modalités 2013**),
- (f) les modalités des obligations, les modalités additionnelles, l'annexe relative aux indices propriétaires, les définitions communes des symboles mathématiques et le Modèle de Conditions Définitives du prospectus de base en date du 16 mai 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-211
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/32/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, telles que modifiées par les suppléments en date du 14 octobre 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-555
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/40/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, du 1^{er} décembre 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-631
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/40/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH

- [adDocument/41/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH](https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/41/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH) et du 9 janvier 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-019 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/42/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH (les **Modalités 2014**),
- (g) les modalités des obligations, les modalités additionnelles, l'annexe relative aux indices propriétaires et les définitions communes des symboles mathématiques et le Modèle de Conditions Définitives du prospectus de base en date du 19 juin 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-285 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/33/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, tels que modifiés par le supplément en date du 5 août 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-437 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/48/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH (les **Modalités 2015**),
- (h) les modalités des obligations, les modalités additionnelles, l'annexe relative aux indices propriétaires et les définitions communes des symboles mathématiques et le Modèle de Conditions Définitives du prospectus de base en date du 13 juin 2016 visé par l'AMF sous le n° 16-241 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/34/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, tels que modifiés par le supplément en date du 18 novembre 2016 visé par l'AMF sous le n° 16-534 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/43/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH (les **Modalités 2016**),
- (i) les modalités des obligations, les modalités additionnelles, l'annexe relative aux indices propriétaires et les définitions communes des symboles mathématiques et le Modèle de Conditions Définitives du prospectus de base en date du 13 juin 2017 visé par l'AMF sous le n° 17-270 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/37/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, tels que modifiés par les suppléments en date du 6 octobre 2017 visé par l'AMF sous le n° 17-537 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/44/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, et du 4 avril 2018 visé par l'AMF sous le n° 18-110 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/45/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH (les **Modalités 2017**),
- (j) les modalités des obligations, les modalités additionnelles, l'annexe relative aux indices propriétaires et les définitions communes des symboles mathématiques et le Modèle de Conditions Définitives du prospectus de base en date du 13 juin 2018 visé par l'AMF sous le n° 18-244 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/38/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, tels que modifiés par le supplément en date du 14 février 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-046 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/46/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH (les **Modalités 2018**), et
- (k) les modalités des obligations, les modalités additionnelles, l'annexe relative aux indices propriétaires et les définitions communes des symboles mathématiques et le Modèle de Conditions Définitives du prospectus de base en date du 13 juin 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-262 https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/35/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, tels que modifiés par le supplément en date

du 17 mars 2020 visé par l'AMF sous le n° 20-086
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/47/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH (les **Modalités 2019**)

Les Modalités 2013, les Modalités 2014, les Modalités 2015, les Modalités 2016, les Modalités 2017, les Modalités 2018 et les Modalités 2019 sont incorporées dans le présent Prospectus de Base et sont réputées en faire partie intégrante. Elles sont uniquement incorporées par référence pour les besoins d'émissions d'Obligations assimilables et formant une même souche avec des Obligations déjà émises dans le cadre des Modalités 2013, des Modalités 2014, des Modalités 2015, des Modalités 2016, des Modalités 2017, des Modalités 2018 ou des Modalités 2019,

- (l) les conditions définitives en date du 12 décembre 2019 (Emetteur Natixis – Souche 674)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/52/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 2 décembre 2019 (Emetteur Natixis – Souche 665)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/53/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 6 avril 2020 (Emetteur Natixis – Souche 749)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/54/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 29 avril 2020 (Emetteur Natixis – Souche 762)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/55/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 16 avril 2020 (Emetteur Natixis – Souche 773)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/56/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 23 avril 2020 (Emetteur Natixis – Souche 774)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/57/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 23 avril 2020 (Emetteur Natixis – Souche 775)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/58/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 28 mai 2020 (Emetteur Natixis Structured Issuance – Souche 708)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/59/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 28 mai 2020 (Emetteur Natixis Structured Issuance – Souche 714)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/60/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 26 mai 2020 (Emetteur Natixis Structured Issuance – Souche 719)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/61/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 26 mai 2020 (Emetteur Natixis Structured Issuance – Souche 718)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/62/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 28 mai 2020 (Emetteur Natixis Structured Issuance – Souche 720)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/63/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 27 mai 2020 (Emetteur Natixis Structured Issuance – Souche 723)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/64/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 5 juin 2020 (Emetteur Natixis – Souche 793)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/65/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 5 juin

2020 (Emetteur Natixis – Souche 792)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/66/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 4 juin 2020 (Emetteur Natixis Structured Issuance – Souche 729)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/68/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, les conditions définitives en date du 28 mai 2020 (Emetteur Natixis Structured Issuance – Souche 724)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/67/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH,

- (m) les comptes semestriels de Natixis Structured Issuance au 30 juin 2020 (les **Comptes Semestriels 2020 de NSI**)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/100/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH,
- (n) les comptes annuels de Natixis Structured Issuance au 31 décembre 2018 (les **Comptes Annuels 2018 de NSI**)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/5/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH, et
- (o) les comptes annuels de Natixis Structured Issuance au 31 décembre 2019 (les **Comptes Annuels 2019 de NSI**)
https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/27/ISSUER_FINANCIAL_SEARCH.

Toute déclaration, contenue dans un document, qui est réputée incorporée par référence aux présentes sera réputée modifiée ou remplacée pour les besoins de ce Prospectus de Base dans la mesure où une déclaration contenue aux présentes modifie ou complète une telle déclaration antérieure. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée faire partie intégrante de ce Prospectus de Base, sauf si elle a été remplacée ou modifiée conformément aux dispositions précitées.

Les documents contenant les informations incorporées par référence sont disponibles sur le site internet de Natixis : <https://cib.natixis.com/home/pims/prospectus#/prospectusPublic>.

Sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le présent Prospectus de Base, les informations figurant sur les sites internet mentionnés dans le présent Prospectus de Base ne font pas partie du Prospectus de Base.

Pour les besoins du Règlement Prospectus, les informations relatives à Natixis pourront être trouvées dans les informations incorporées par référence ou dans ce Prospectus de Base conformément à la table de concordance figurant ci-après (avec les références aux Sections concernées de l'Annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980) :

Rubriques de l'annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980	Pages incorporées par référence
3. FACTEURS DE RISQUE	
3.1. Description des risques importants qui sont propres à Natixis et qui sont susceptibles d'altérer sa capacité à remplir les obligations que lui imposent les titres, répartis en un nombre limité de catégories, dans une section intitulée « Facteurs de Risque ». Dans chaque catégorie, il convient d'indiquer en premier lieu les risques les plus importants d'après l'évaluation de Natixis, de l'offreur ou de la personne qui sollicite l'admission à la négociation	53 à 67 du Second Amendement au DEU 2019

Rubriques de l'annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980	Pages incorporées par référence
sur un marché réglementé, en se basant sur leur incidence négative sur Natixis et la probabilité de leur survenance. Ces facteurs de risque doivent être corroborés par le contenu du document d'enregistrement.	
4. <u>INFORMATIONS CONCERNANT NATIXIS</u>	
4.1. Histoire et évolution de Natixis	16 du DEU 2019
4.1.1. La raison sociale et le nom commercial de Natixis.	536 du DEU 2019
4.1.2. Le lieu d'enregistrement de Natixis, son numéro d'enregistrement et son identifiant d'entité juridique (LEI).	536 du DEU 2019
4.1.3. Date de constitution et durée de vie de Natixis.	250 du Second Amendement au DEU 2019 536 du DEU 2019
4.1.4. Le siège social et la forme juridique de Natixis, la législation régissant ses activités, son pays d'origine, l'adresse et le numéro de téléphone de son siège statutaire (ou de son principal lieu d'activité, s'il est différent de son siège statutaire) ainsi que son site web, s'il en a un, avec un avertissement indiquant que les informations figurant sur le site web ne font pas partie du prospectus, sauf si ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.	250 du Second Amendement au DEU 2019 537 ; 562 du DEU 2019
4.1.5. Tout événement récent propre à Natixis et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.	161 et 162 du Second Amendement au DEU 2019 39 et 40 du Premier Amendement au DEU 2019 212 à 229 du DEU 2019
4.1.7. Informations sur les modifications importantes de la structure des emprunts et du financement de Natixis intervenues depuis le dernier exercice.	76 à 82 du Second Amendement au DEU 2019 139 à 143 du DEU 2019
4.1.8. Description du financement prévu des activités de Natixis.	76 à 82 du Second Amendement au DEU 2019 139 à 143 du DEU 2019
5. <u>APERCU DES ACTIVITES</u>	
5.1. Principales activités	
5.1.1. Description des principales activités de Natixis, notamment : a) les principales catégories de produits vendus et/ou de services fournis;	234 à 239 du Second Amendement au DEU 2019 4-5 ; 18 à 30 ; 345 à 347 du DEU 2019

Rubriques de l'annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980	Pages incorporées par référence
b) tout nouveau produit vendu ou toute nouvelle activité exercée, s'ils sont importants; c) les principaux marchés sur lesquels opère Natixis.	
5.2 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de Natixis concernant sa position concurrentielle.	137 à 146 du Second Amendement au DEU 2019 18 à 30 ; 212 à 222 du DEU 2019
<u>6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</u>	
6.1. Si Natixis fait partie d'un groupe, décrire sommairement ce groupe et la place qu'y occupe Natixis. Cette description peut consister en un organigramme ou en être accompagnée, si cela contribue à clarifier la structure organisationnelle du groupe.	4-5 ; 16-17 ; 371 à 383 du DEU 2019
6.2. Si Natixis est dépendant d'autres entités du groupe, ce fait doit être clairement stipulé, et le lien de dépendance expliqué.	4-5 ; 16-17 ; 371 à 383 du DEU 2019
<u>9. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE</u>	
9.1. Nom, adresse professionnelle et la fonction, au sein de Natixis, des personnes suivantes, en mentionnant les principales activités qu'elles exercent en dehors de Natixis lorsque ces activités sont significatives par rapport à celle-ci : membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.	39 à 51 du Second Amendement au DEU 2019 10-11 ; 34 à 76 du DEU 2019
9.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance.	64 du DEU 2019
<u>10. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</u>	
10.1. Dans la mesure où ces informations sont connues de Natixis, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui ; décrire la nature de ce contrôle et les mesures prises en vue d'éviter qu'il ne s'exerce de manière abusive.	246 du Second Amendement au DEU 2019 504-505 du DEU 2019
10.2. Décrire tout accord, connu de Natixis, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement du contrôle qui s'exerce sur lui.	508 du DEU 2019
<u>11. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE NATIXIS</u>	
11.1. Informations financières historiques	
11.1.1 Fournir des informations financières historiques auditées pour les deux derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	

Rubriques de l'annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980	Pages incorporées par référence
<i>Etats financiers consolidés annuels de Natixis pour l'exercice clos le 31 décembre 2019</i>	233 à 383 et 392 à 425 du DEU 2019
Compte de résultat consolidé	233 du DEU 2019
Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global	234 du DEU 2019
Détails de l'impôt sur les gains ou pertes latents ou différés	235 du DEU 2019
Bilan consolidé	236 à 237 du DEU 2019
Flux de trésorerie nette pour 2018 et 2019	240 du DEU 2019
Variation des capitaux propres	238 à 239 du DEU 2019
<i>Etats financiers consolidés annuels de Natixis pour l'exercice clos le 31 décembre 2018</i>	239 à 450 du DR 2018
Bilan consolidé	244 et 245 du DR 2018
Compte de résultat consolidé	241 du DR 2018
Flux de trésorerie nette pour 2017 et 2018	248 du DR 2018
Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global	242 du DR 2018
Variation des capitaux propres	246 et 247 du DR 2018
11.1.3 Normes comptables	243 à 246 du DEU 2019 408 à 414 du DEU 2018
11.1.6 États financiers consolidés Si l'émetteur établit ses états financiers annuels aussi bien sur une base individuelle que sur une base consolidée, inclure au moins les états financiers annuels consolidés dans le document d'enregistrement.	233 à 383 du DEU 2019 241 à 394 du DEU 2018
11.2. Informations financières intermédiaires et autre	
<i>Etats financiers consolidés semestriels non audités de Natixis au 30 juin 2020</i>	165 à 245 du Second Amendement au DEU 2019
Compte de résultat consolidé	165 du Second Amendement au DEU 2019
Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	166 du Second Amendement au DEU 2019
Bilan consolidé	167 et 168 du Second Amendement au DEU 2019

Rubriques de l'annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980	Pages incorporées par référence
Variation des capitaux propres	169 et 170 du Second Amendement au DEU 2019
Flux de trésorerie nette	171 et 172 du Second Amendement au DEU 2019
Notes annexes	175 à 244 du Second Amendement au DEU 2019
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière consolidée résumée	245 du Second Amendement au DEU 2019
Information trimestrielle et semestrielle non auditée de Natixis au 30 juin 2020	10 à 37 du Second Amendement au DEU 2019
Résultats du deuxième trimestre et premier semestre	10 à 20 du Second Amendement au DEU 2019
Structure financière	21 du Second Amendement au DEU 2019
Annexes	22 à 37 du Second Amendement au DEU 2019
11.3. Audit des informations financières annuelles historiques	384 à 391 ; 426 à 430 du DEU 2019 395 à 402 du DR 2018
11.4. Procédures judiciaires et d'arbitrage Indiquer, pour une période couvrant au moins les douze derniers mois, toute procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont Natixis a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Natixis et/ou du groupe, ou fournir une déclaration négative appropriée.	85 à 87 du Second Amendement au DEU 2019 151 à 153 du DEU 2019
12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES	
12.1 Capital social Montant du capital social émis ainsi que le nombre et les catégories d'actions qui le représentent, en mentionnant leurs principales caractéristiques ; partie du capital émis reste à libérer, en mentionnant le nombre ou la valeur nominale globale ainsi que la nature des actions non entièrement libérées, ventilées, le cas échéant, selon la mesure dans laquelle elles ont été libérées.	241 ; 246 ; 250 du Second Amendement au DEU 2019 360 ; 415 ; 502 à 505 du DEU 2019
12.2 Acte constitutif et statuts Registre et numéro d'entrée dans le registre ; objet social de Natixis et lieu où son énonciation peut être trouvée dans les statuts.	250 à 259 du Second Amendement au DEU 2019 537 à 541 du DEU 2019
13. CONTRATS IMPORTANTS	
13.1 Résumé sommaire de tous les contrats importants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des activités) pouvant	N/A

Rubriques de l'annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980	Pages incorporées par référence
conférer à tout membre du groupe un droit ou une obligation ayant une incidence importante sur la capacité de Natixis à remplir les obligations que lui imposent les valeurs mobilières émises à l'égard de leurs détenteurs.	

Pour les besoins du Règlement Prospectus, les informations relatives à Natixis Structured Issuance pourront être trouvées dans les informations incorporées par référence ou dans ce Prospectus de Base conformément à la table de concordance figurant ci-après (avec les références aux Sections concernées de l'Annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980) :

Rubriques de l'annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980	Pages
<u>11. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE</u>	
11.1. Informations financières historiques	
11.1.1 Fournir des informations financières historiques auditées pour les deux derniers exercices (ou pour toute période plus courte durant laquelle l'émetteur a été en activité) et le rapport d'audit établi pour chacun de ces exercices.	
<i>Etats financiers sociaux de Natixis Structured Issuance pour l'exercice clos le 31 décembre 2019</i>	
Bilan	9 à 13 des Comptes Annuels 2019 de NSI
Compte de résultat	14 à 15 des Comptes Annuels 2019 de NSI
Notes	16 à 31 des Comptes Annuels 2019 de NSI
Rapports des commissaires aux comptes	5 à 8 des Comptes Annuels 2019 de NSI
Tableau de flux de trésorerie	29 des Comptes Annuel 2019 de NSI
<i>Etats financiers sociaux de Natixis Structured Issuance pour l'exercice clos le 31 décembre 2018</i>	
Bilan	8 à 12 des Comptes Annuels 2018 de NSI
Compte de résultat	13 à 14 des Comptes Annuels 2018 de NSI
Notes	15 à 33 des Comptes Annuels 2018 de NSI

Rubriques de l'annexe 6 du Règlement Délégué (UE) 2019/980	Pages
Rapports des commissaires aux comptes	4 à 7 des Comptes Annuels 2018 de NSI
Tableau de flux de trésorerie	31 des Comptes Annuels 2018 de NSI
11.1.3 Normes comptables	17 à 19 des Comptes Annuels 2019 de NSI 16 à 18 des Comptes Annuels 2018 de NSI
11.2. Informations financières intermédiaires et autre	5 à 23 Comptes Semestriels 2020 de NSI
11.3. Audit des informations financières annuelles historiques	5 à 8 des Comptes Annuels 2019 de NSI 4 à 7 des Comptes Annuels 2018 de NSI

Pour les besoins du Règlement Prospectus, les informations incorporées par référence figurant dans les documents listés aux points (d) à (j) pourront être trouvées conformément à la table de concordance figurant ci-après :

Modalités	Sections	Pages
Modalités 2013	Modalités des obligations	61 à 405 du prospectus de base du 25 avril 2013 visé par l'AMF sous le n° 13-180
	Modalités additionnelles	406 à 499 du prospectus de base du 25 avril 2013 visé par l'AMF sous le n° 13-180 2 à 32 du supplément du 2 juillet 2013 visé par l'AMF sous le n° 13-321
	Annexe relative aux indices propriétaires	500 à 525 du prospectus de base du 25 avril 2013 visé par l'AMF sous le n° 13-180
	Modèle de conditions définitives	527 à 641 du prospectus de base du 25 avril 2013 visé par l'AMF sous le n° 13-180 33 à 39 du prospectus de base du 25 avril 2013 visé par l'AMF sous le n° 13-180
Modalités 2014	Modalités des obligations	88 à 452 du prospectus de base en date du 16 mai 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-211 5 à 110 du supplément du 1 ^{er} décembre 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-631
	Modalités additionnelles	453 à 620 du prospectus de base du 16 mai 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-211 4 du supplément du 14 octobre 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-555

Modalités	Sections	Pages
		5 à 12 du supplément du 9 janvier 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-019
	Annexe relative aux indices propriétaires	621 à 632 du prospectus de base du 16 mai 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-211 114 à 115 du supplément du 1 ^{er} décembre 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-631
	Définitions communes des symboles mathématiques	633 du prospectus de base du 16 mai 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-211
	Modèle de Conditions Définitives	635 à 791 du prospectus de base du 16 mai 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-211 5 du supplément du 14 octobre 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-555 116 à 123 du supplément du 1 ^{er} décembre 2014 visé par l'AMF sous le n° 14-631 13 à 16 du supplément du 9 janvier 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-019
Modalités 2015	Modalités des obligations	92 à 513 du prospectus de base du 19 juin 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-285 11 à 12 du supplément du 5 août 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-437
	Modalités additionnelles	513 à 693 du prospectus de base du 19 juin 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-285
	Annexe relative aux indices propriétaires	694 à 707 du prospectus de base du 19 juin 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-285 13 du supplément du 5 août 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-437
	Définitions communes des symboles mathématiques	708 du prospectus de base du 19 juin 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-285
	Modèle de Conditions Définitives	710 à 874 du prospectus de base en date du 19 juin 2015 visé par l'AMF sous le n° 15-285
Modalités 2016	Modalités des obligations	100 à 537 du prospectus de base en date du 13 juin 2016 visé par l'AMF sous le n° 16-241 16 du supplément du 18 novembre 2016 visé par l'AMF sous le n° 16-534
	Modalités additionnelles	538 à 813 du prospectus de base en date du 13 juin 2016 visé par l'AMF sous le n° 16-241
	Annexe relative aux indices propriétaires	814 à 828 du prospectus de base en date du 13 juin 2016 visé par l'AMF sous le n° 16-241
	Définitions communes des symboles mathématiques	829 du prospectus de base en date du 13 juin 2016 visé par l'AMF sous le n° 16-241

Modalités	Sections	Pages
	Modèle de Conditions Définitives	831 à 1033 du prospectus de base en date du 13 juin 2016 visé par l'AMF sous le n° 16-241 17 du supplément du 18 novembre 2016 visé par l'AMF sous le n° 16-534
Modalités 2017	Modalités des obligations	106 à 554 du prospectus de base du 13 juin 2017 visé par l'AMF sous le n° 17-270
	Modalités additionnelles	555 à 807 du prospectus de base du 13 juin 2017 visé par l'AMF sous le n° 17-270 11 à 15 du supplément du 6 octobre 2017 visé par l'AMF sous le n° 17-537
	Annexe relative aux indices propriétaires	808 à 827 du prospectus de base du 13 juin 2017 visé par l'AMF sous le n° 17-270
	Définitions communes des symboles mathématiques et en pages	828 du prospectus de base du 13 juin 2017 visé par l'AMF sous le n° 17-270
	Modèle de Conditions Définitives	832 à 1034 du prospectus de base du 13 juin 2017 visé par l'AMF sous le n° 17-270 18 à 18 du supplément du 4 avril 2018 visé par l'AMF sous le n° 18-110
Modalités 2018	Modalités des obligations	106 à 559 du prospectus de base du 13 juin 2018 visé par l'AMF sous le n° 18-244
	Modalités additionnelles	560 à 833 du prospectus de base du 13 juin 2018 visé par l'AMF sous le n° 18-244
	Annexe relative aux indices propriétaires	834 à 855 du prospectus de base du 13 juin 2018 visé par l'AMF sous le n° 18-244
	Définitions communes des symboles mathématiques	856 du prospectus de base du 13 juin 2018 visé par l'AMF sous le n° 18-244
	Modèle de Conditions Définitives	860 à 1068 du prospectus de base du 13 juin 2018 visé par l'AMF sous le n° 18-244 22 du supplément du 14 février 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-046
Modalités 2019	Modalités des obligations	118 à 600 du prospectus de base 13 juin 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-262
	Modalités additionnelles	601 à 879 du prospectus de base du 13 juin 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-262
	Annexe relative aux indices propriétaires	880 à 900 du prospectus de base du 13 juin 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-262
	Définitions communes des symboles mathématiques contenues	901 du prospectus de base du 13 juin 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-262
	Modèle de Conditions Définitives	905 à 1133 du prospectus de base du 13 juin 2019 visé par l'AMF sous le n° 19-262 18 du supplément du 17 mars 2020 visé par l'AMF sous le n° 20-086

Pour les besoins du Règlement Prospectus, les informations incorporées par référence figurant dans les documents listés au point (k) pourront être trouvées conformément à la table de concordance figurant ci-après :

Conditions définitives visées au (k) de la présente section Emetteur – N° de souche – date des conditions définitives	Pages
Natixis – Souche 674 – 12 décembre 2019	1 à 44
Natixis – Souche 665 – 2 décembre 2019	1 à 44
Natixis – Souche 749 – 6 avril 220	1 à 44
Natixis – Souche 762 – 29 avril 2020	1 à 40
Natixis – Souche 773 – 16 avril 2020	1 à 48
Natixis – Souche 774 – 23 avril 2020	1 à 41
Natixis – Souche 775 – 23 avril 2020	1 à 41
Natixis Structured Issuance – Souche 708 – 28 mai 2020	1 à 48
Natixis Structured Issuance – Souche 714 – 28 mai 2020	1 à 51
Natixis Structured Issuance – Souche 719 – 26 mai 2020	1 à 51
Natixis Structured Issuance – Souche 718 – 26 mai 2020	1 à 52
Natixis Structured Issuance – Souche 720 – 28 mai 2020	1 à 56
Natixis Structured Issuance – Souche 723 – 27 mai 2020	1 à 49
Natixis – Souche 793 – 5 juin 2020	1 à 48
Natixis – Souche 792 – 5 juin 2020	1 à 49
Natixis Structured Issuance – Souche 729 – 4 juin 2020	1 à 53
Natixis Structured Issuance – Souche 724 – 28 mai 2020	1 à 52

Les informations incorporées par référence figurant dans les documents listés aux points (a) à (m) de la présente section et qui ne seraient pas visées dans le tableau de concordance ci-dessus sont soit sans objet soit couvertes à un autre endroit du Prospectus de Base. »

DESCRIPTION DE NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE

Les paragraphes intitulés « Endettement » et « Information financière sélectionnée » de la section « *DESCRIPTION NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE* » figurant respectivement en pages 1122 et 1124 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

« Endettement »

Au 30 juin 2020, la valeur nominale totale des titres de créance émis par Natixis Structured Issuance en cours s'élève à 4,508 millions d'euros. »

« Information financière sélectionnée »

Au 30 juin 2020, le total du bilan de Natixis Structured Issuance était de 4.573.093.550,76 euros. Le bénéfice de Natixis Structured Issuance au 30 juin 2020 était de 130.568,43 euros. L'information financière contenue dans ce paragraphe est non audité et est extraite des comptes semestriels non audités de Natixis Structured Issuance en date du 7 septembre 2020 pour le premier semestre prenant fin au 30 juin 2020.

Au 30 juin 2019, le total du bilan de Natixis Structured Issuance était de 5.410.054.610,80 euros. La perte de Natixis Structured Issuance au 30 juin 2019 était de 228.979,17 euros.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de Natixis Structured Issuance était de 4.657.355.296,69 euros. Le bénéfice de Natixis Structured Issuance au 31 décembre 2019 était de 273.698,19 euros.

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de Natixis Structured Issuance était de 6.382.062.386,77 euros. Le bénéfice de Natixis Structured Issuance au 31 décembre 2018 était de 2.464.432,29 euros. »

INFORMATIONS GENERALES

La rubrique (4) « Absence de changement significatif de performance et de situation financières » de la section « INFORMATIONS GENERALES » concernant Natixis Structured Issuance figurant en page 1131 du Prospectus de Base est supprimée et remplacée telle que suit :

« - Pour Natixis Structured Issuance :

A l'exception des incertitudes liées à la crise épidémique du COVID-19 telles que mentionnées dans le facteur de risque correspondant figurant dans le présent Prospectus de Base, il n'y a pas eu de changement significatif de performance et de situation financières de Natixis Structured Issuance depuis le 30 juin 2020. »

Le rubrique (5) « Absence de détérioration significative des perspectives » de la section « INFORMATIONS GENERALES » concernant Natixis Structured Issuance figurant en page 1131 du Prospectus de Base est supprimée et remplacée telle que suit :

« - Pour Natixis Structured Issuance :

A l'exception des incertitudes liées à la crise épidémique du COVID-19 telles que mentionnées dans le facteur de risque correspondant figurant dans le présent Prospectus de Base, il n'y a pas eu de détérioration significative des perspectives de Natixis Structured Issuance depuis le 31 décembre 2019. »

RESPONSABILITE DU DEUXIEME SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent supplément au Prospectus de Base

Au nom de Natixis

Nous attestons que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Paris, le 10 septembre 2020

Natixis

30, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
France
Représentée par :

Elie Bitton

*Managing Director
Global Head of Sales & Financial Engineering
Head of Global Markets EMEA CIB – Global
Markets*

Eric Valézy

*Head of Dealer Desk Europe
Natixis Cross Asset MTN Desk Europe
Equity Derivatives*



Le Deuxième Supplément au Prospectus de Base a été approuvé le 10 septembre 2020 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n°2017/1129.

L'AMF a approuvé ce document après avoir vérifié que les informations figurant dans le Deuxième Supplément sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement (UE) n°2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur faisant l'objet du Deuxième Supplément.

Le Deuxième Supplément au Prospectus de Base porte le numéro d'approbation suivant : 20-449.

RESPONSABILITE DU DEUXIEME SUPPLEMENT AU PROSPECTUS DE BASE

Personne qui assume la responsabilité du présent supplément au Prospectus de Base

Au nom de Natixis Structured Issuance SA

J'atteste que les informations contenues dans le présent Supplément au Prospectus de Base relatives à Natixis Structured Issuance et aux Obligations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Luxembourg, le 10 septembre 2020

Natixis Structured Issuance SA

51, avenue JF Kennedy

L-1855 Luxembourg

Luxembourg

Représentée par :

Sylvain Garriga

Secrétaire général



Le Deuxième Supplément au Prospectus de Base a été approuvé le 10 septembre 2020 par l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n°2017/1129.

L'AMF a approuvé ce document après avoir vérifié que les informations figurant dans le Deuxième Supplément sont complètes, cohérentes et compréhensibles au sens du Règlement (UE) n°2017/1129.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'Emetteur faisant l'objet du Deuxième Supplément.

Le Deuxième Supplément au Prospectus de Base porte le numéro d'approbation suivant : 20-449.